

CRITÈRES ASSOCIÉS DUSS

DEMANDE D'UTILISATION DES STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT

– Usage en Commun –

VERSION JUILLET 2022



Table des matières

1. SPÉCIFICATIONS	4
1.1. DÉFINITIONS.....	4
1.2. DEMANDES SÉPARÉES.....	5
1.3. LES ANOMALIES	5
1.4. COMBINAISON DES OPTIONS.....	5
1.5. FORMAT DES DOCUMENTS ET INSCRIPTIONS AU PLAN	6
1.6. GRILLE UDS.....	7
1.7. CALCULS DE CHARGE	7
1.8. MISES À LA TERRE (MALT)	7
1.9. PRÉCISIONS IMPORTANTES	8
1.10. ÉQUIPEMENTS	8
1.11. MONTÉES LATÉRALES	8
1.12. FILS DE SERVICE.....	9
1.13. CÂBLES AUTOPORTEURS.....	9
2. FRAIS AFFÉRENTS À UNE DUSS.....	10
2.1. FRAIS D'ANALYSE.....	10
2.2. FRAIS DE DOSSIER INCOMPLET.....	10
3. DEMANDE DE RÉVISION.....	11
4. DOCUMENTS À CONSERVER PAR LE LOCATAIRE POUR FINS D'AUDIT.....	11
5. INGÉNIERIE DE CONTOURNEMENT.....	11
6. RELANCES.....	12
7. ESCALADES.....	12
8. PROBLÉMATIQUES AVEC LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.....	13
9. LIGNE DE TRANSPORT.....	17
9.1. DEMANDE SUR STRUCTURES DE LIGNE DE TRANSPORT HAUTE TENSION	17
9.1.1. CONDITIONS D'INSTALLATION	17
9.1.2. PARTICULARITÉS DE LA DUSS	17
9.2. DEMANDES SUR STRUCTURES DE LIGNES DE DISTRIBUTION QUI CROISENT, LONGENT OU SE RETROUVENT DANS L'EMPRISE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT HAUTE TENSION	18
10. SÉLECTION DES OPTIONS	19
10.1. POSE DE CÂBLES, TORONS OU FILS.....	19
10.2. MONTÉES LATÉRALES	20
10.3. ÉQUIPEMENTS	21
11. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION SANS TRAVAUX.....	22

12. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION SANS TRAVAUX.....	23
(DEMANDE DE LA PART D'HYDRO-QUÉBEC OU D'UN TELCO EN POTEAU HQ).....	23
13. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION AVEC TRAVAUX ET/OU INGÉNIERIE	24
14. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPTION ÉQUIPEMENT.....	26
15. ANNEXE 4 — ANOMALIES ET TRAVAUX RELIÉS AUX STRUCTURES.....	27
16. ANNEXE 5 — DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR LES TRAVAUX	29
17. ANNEXE 6 — ALLÉGEMENTS À LA NORME COMMUNE	31
18. ANNEXE 7 — CÂBLE AUTOPORTEUR ET FILS DE SERVICE	34

1. Spécifications

1.1. Définitions

Analyse de risque : formulaire soumis par le locataire et signé par un ingénieur autorisant l'installation du locataire avant travaux ou certifiant la prise de responsabilité de l'ingénieur face à la situation décrite sur le formulaire.

Câble autoporteur : câble de télécommunication dont la conception permet une installation extérieure sans ligature à un toron, pouvant alimenter plus d'un abonné et se terminant par un boîtier de raccordement intégré ou non où peuvent se brancher un ou des fils de services.

Équipement : l'ensemble du matériel qui n'est pas situé sur un câble ou sur un toron (par exemple une boîte d'alimentation électrique).

Équipement d'envergure : Cabinet ou tout autre équipement dont une des dimensions est $\geq 0,62$ m. Les équipements d'envergures seront traités selon les exigences du chapitre 22 et/ou 23 de *la Norme pour la conception, l'installation et la vérification des structures aériennes*.

Équipement de faible envergure : Tout équipement n'étant pas un cabinet dont la dimension la plus élevée est $\leq 0,61$ m.

Ingénierie par le locataire : processus de réalisation de l'ingénierie pour les travaux devant être réalisés par Hydro-Québec, mais dont l'ingénierie est réalisée dans les systèmes d'Hydro-Québec par une firme d'ingénierie habilitée par Hydro-Québec et mandatée par le locataire.

Dérogation : autorisation octroyée par Hydro-Québec de s'installer avant travaux à la suite de l'analyse de risque fournie par l'ingénieur du locataire.

Fil de service : tout câble de télécommunication alimentant un bâtiment à partir d'un boîtier de raccordement, incluant un câble pouvant alimenter plus d'un abonné dans un même bâtiment.

Montée latérale ou liaison aérosouterraine : tout câble ou groupe de câbles installés verticalement le long d'un poteau d'Hydro-Québec de/vers un réseau enfoui avec ou sans butée.

Poteau de service : poteau supportant un réseau électrique basse tension seulement et/ou un ou des câbles de télécommunication sans présence de toron.

SIG : système d'information géographique correspondant au système d'ingénierie propre à Hydro-Québec, et dont l'accès est réservé aux employés d'Hydro-Québec et aux firmes d'ingénierie habilitées pour l'ingénierie par le locataire.

Travaux sur opportunité : travaux qui seront réalisés dans le cadre d'autres projets (en cours ou à venir) ou dans le cadre du plan de maintenance d'Hydro-Québec.

Travaux requis : travaux nécessaires avant l'octroi du permis au locataire. Si l'état des structures et du réseau le permet, le locataire pourrait demander une dérogation sous forme d'une analyse de risque signée par un ingénieur, Hydro-Québec pourrait également accorder une approbation partielle au locataire autorisant son déploiement avant les travaux préparatoires.

Travaux critiques : travaux nécessaires avant le déploiement du locataire. Si les structures les permettent, le locataire peut demander une dérogation sous forme d'une analyse de risque signée par un ingénieur.

Travaux d'Hydro-Québec : l'ensemble des travaux pour lesquels Hydro-Québec agit à titre de maître d'œuvre, réalisateur ou octroie l'autorisation au locataire de procéder auxdits travaux. (EX. : plantage, travaux électriques, travaux de télécoms, etc.)

1.2. Demandes séparées

Une demande équivaut à une DUSS et celle-ci doit comporter un maximum d'environ 50 structures (50 poteaux).

Il doit y avoir une seule DUSS par option pour une même section de projet. Les options possibles sont :

- *Sans travaux — **Exception** : Pour les demandes de retrait et de déplacement (référence points 3 et 4 de l'option *sans travaux*), soumettre des DUSS distinctes.*
- *Avec travaux et/ou ingénierie*
- *Équipement*
- *Souterrain*
- *Autres options pour projets spéciaux*

1.3. Les anomalies

Si une anomalie est décelée, qu'elle est inscrite dans la colonne « anomalie à évaluer » de l'Annexe 4 et que le demandeur désire qu'Hydro-Québec l'évalue en lien à l'article 8.4 de la norme commune, elle doit être identifiée en sélectionnant ANOMALIE À ÉVALUER en haut à droite de la grille UDS dans le menu déroulant. Les anomalies à évaluer doivent être présentées dans une demande *avec travaux et/ou ingénierie ou équipement*.

Joindre des photos datées, claires et en couleur, dont une vue d'ensemble de la structure et une photo de l'anomalie à évaluer.

Si une anomalie est décelée et qu'elle est inscrite dans la colonne « anomalie tolérée » de l'Annexe 4 ; elle n'a pas à être rapportée à Hydro-Québec. La présence de cette anomalie peut être inscrite dans la section *Remarques* de la grille UDS et identifiée comme étant une anomalie tolérée.

Préciser si les travaux s'adressent à HQ, aux tiers ou aux telcos	Inclure une photo couleur de chaque structure en pdf ou jpeg	
Remarques, explications et croquis:	↓ Indiquer dans section "Remarques" les anomalies à corriger ou les travaux requis ↓	
Anomalies tolérées : ACCEPTÉES		
Section travaux HQ	Poteau incluant permis pour montée latérale:	
Anomalies tolérées : NON ACCEPTÉES		

1.4. Combinaison des options

En général, il y a une seule option par poteau.

Exception :

- L'option *équipement* doit être traitée distinctement. Le locataire doit toujours choisir cette option pour l'ajout d'un équipement alimenté électriquement, d'une antenne et pour les équipements d'envergure en inscrivant dans le champ Remarque de la grille UDS (section travaux HQ) les travaux demandés. La demande ne doit comprendre qu'un seul poteau. Les autres travaux du locataire seront déclarés dans une DUSS séparée en fonction de l'option requise.

1.5. Format des documents et inscriptions au plan

- Le locataire devra soumettre les documents en fonction des exigences associées à l'option présentée. (Voir les documents à soumettre inscrits pour chacune des options.)
- **Format des documents :** le locataire peut joindre des documents à raison de 10 Mo par fichier sans contrainte de capacité. Les documents relatifs à une même structure doivent être envoyés dans un seul document au format PDF. Il est possible de regrouper plusieurs structures dans un même document, mais elles doivent être classées dans l'ordre retrouvé au plan et les documents regroupés par structure.
- L'ordre des poteaux dans la demande aérienne doit se retrouver dans un ordre logique pour simplifier l'analyse.
- Dans le cas où le plan et la grille UDS doivent être signés et/ou scellés, il n'est pas obligatoire que la signature soit active (authentifiable par certificat).
- Lorsque le locataire fait une demande pour s'installer sur un toron qui ne lui appartient pas, le locataire doit fournir le numéro de demande formulée au propriétaire du toron sur lequel le nouveau câble sera installé, confirmant ainsi l'autorisation du propriétaire.
- **Inscription au plan :** Sur le premier plan, dans une même cartouche, la description des travaux à faire par Hydro-Québec et par les autres occupants. Spécifier les travaux à effectuer par poteau, en précisant le numéro de plan et de repère (P0/R0). Sur les plans, le locataire doit identifier clairement les structures pour lesquelles des travaux sont à faire :
 - Préciser le nom du locataire ou du Telco dans la cartouche dans la colonne Responsable.
 - Les repères des travaux à faire doivent respecter l'ordre chronologique des plans.
 - Il n'est pas nécessaire d'inscrire les numéros de modèle.
 - Les anomalies ne doivent pas être inscrites aux plans

Modèle de cartouche à fournir sur le plan

Option	Responsable	Repère	Travaux à faire
Avec travaux et/ou ingénierie	Travaux HQ	P2/R217	Monter BT de 150 mm
Avec travaux et/ou ingénierie	Travaux Bell	P2/R418	Déplacer toron Bell de 150 mm
Avec travaux et/ou ingénierie	Travaux Télébec	P2/R218	Déplacer toron Télébec de 300 mm
Avec travaux et/ou ingénierie	Travaux Telus	P3/R220	Baisser toron de Telus de 150 mm

- Sur chaque plan SIG, la cartouche DUSS indiquant la concordance entre les repères HQ et les repères locataire est requise.
- Sur chaque plan SIG, inscrire les informations de contact suivantes dans la cartouche :

DESSINÉ :	Dessinateur (Locataire)	
INGÉNIERIE :	Responsable ingénierie (Locataire)	TÉL. : Obligatoire (Locataire)
PROJETÉ :	Technicien (HQ)	TÉL. : Obligatoire (Cellulaire HQ)
RÉFÉRENCE :	Adresse courriel du responsable ingénierie (Locataire)	

1.6. Grille UDS

- Le locataire doit s'assurer de la cohérence entre les inscriptions dans la grille UDS et les commentaires dans la Section Travaux HQ.
- La Section Travaux HQ doit inclure les indications pour Hydro-Québec seulement.
- L'ingénieur qui a signé la grille UDS doit pouvoir être identifié par son numéro OIQ et par son nom en lettres majuscules.
- La grille UDS doit avoir été signée dans un délai maximum de 6 mois antérieurs à la soumission de la DUSS (signature de l'ingénieur).
- Tous les torons et haubans présents au poteau doivent être identifiés ainsi que leur propriétaire.
- Pour toutes situations où la grille UDS n'est pas exigée en vertu du présent document, le locataire doit fournir à Hydro-Québec sans délai et sur demande les évidences démontrant :
 - La présence du releveur à chacune des structures (photographie datée du poteau) ;
 - L'exercice d'un jugement par le releveur quant au respect des critères (ex. : liste des poteaux jugés conformes, plan annoté avec poteaux indiqués conformes, etc.) ;
 - Une liste de critères fournie aux releveurs, comprenant minimalement les anomalies présentées en annexe du présent document.
- Pour tous les poteaux (hormis les travaux de mise à la terre [MALT], les ajouts et remplacements d'ancrage) des demandes *avec travaux et/ou ingénierie*, la grille UDS des poteaux de la demande incluant les poteaux adjacents doit être fournie. Pour les ajouts et remplacements d'ancrage, la grille UDS du poteau concerné doit être fournie et celles des poteaux adjacents pourraient être nécessaires sur demande seulement.

1.7. Calculs de charge

Le regroupement des calculs de charge est accepté dans les demandes *sans travaux* pour les situations comparables et pour la même demande de permis. Les documents représentant les pires conditions (un regroupement de poteaux en ligne droite, un regroupement de poteaux de coin, un regroupement de poteaux en angle, etc.) de la demande doivent être fournis.

En tout temps, Hydro-Québec se réserve le droit, et à sa convenance, d'interdire cette pratique à tout locataire s'il s'avère que les calculs regroupés ont eu pour effet de déclarer conforme une ou des structures que les vérifications d'Hydro-Québec reclassent dans une autre option que celle « Sans travaux ».

Une note au journal expliquant les regroupements effectués est requise ainsi que la confirmation que les regroupements représentent l'entièreté du projet.

1.8. Mises à la terre (MALT)

Si une mise à la terre (MALT) est endommagée :

- Si la MALT endommagée se trouve dans la zone neutre et/ou au-dessus, la réparation sera effectuée par Hydro-Québec. L'anomalie doit être rapportée dans une DUSS option avec travaux et/ou ingénierie, dans l'encadré rouge **ANOMALIE À ÉVALUER** de la grille UDS.
- Si la MALT endommagée se trouve sous la zone neutre, le demandeur doit la réparer selon la norme MQ-1210 (voir l'article-18 de la norme commune). Le demandeur indique qu'il procédera à la réparation dans sa demande.

1.9. Précisions importantes

- Le demandeur est responsable de s'assurer de la concordance entre les grilles UDS et les calculs de charge.
- Les demandes sur structure comportant uniquement une ligne de distribution et sur toron appartenant à Bell (en usage en commun) n'ont pas à être acheminées à Hydro-Québec.
- Les demandes sur structure comportant uniquement une ligne de distribution et sur toron appartenant à Télébec (ou toute autre filiale de Bell), Telus, Bell (locataire) ou d'un locataire, doivent être acheminées à Hydro-Québec si ledit toron est sur un poteau commun dans un parc HQ ou s'il s'agit d'un poteau HQ seul, peu importe le parc.
- Sous réserve des exigences techniques applicables, dans le cas d'un prolongement de réseau, si un ancrage devait être retiré, le dernier locataire ou Telco à retirer son hauban devra couper l'ancre à 300 mm.

1.10. Équipements

Les équipements alimentés électriquement, les antennes et les équipements d'envergure doivent être présentés dans une demande option *équipement*. (EX. : antennes, cabinets, etc.)

- Maximum d'un équipement par demande
- S'il n'est pas alimenté électriquement, l'inscrire dans le champ demande connexe.
- S'il est alimenté électriquement, inscrire le numéro de demande client (DCL) dans le champ demande connexe.

Les équipements de faible envergure et non alimentés électriquement peuvent être présentés dans une demande option *Sans Travaux* ou *avec Travaux et/ou ingénierie* en fonction des travaux requis et des anomalies. (EX. : boîtiers, terminaux, etc.)

- Lorsqu'ils sont présentés en même temps qu'une pose d'attache, ils ne représentent pas une structure additionnelle.
- Maximum d'environ 50 structures.
- Une ligne séparée doit être présente pour l'équipement.

1.11. Montées latérales

Toutes les nouvelles montées latérales d'un même projet doivent être regroupées avec les poteaux en option *avec travaux et/ou ingénierie* dans une seule demande.

Les demandes pour l'installation d'un câble de plongée dans une montée latérale existante peuvent être présentées dans une demande *Sans travaux* ou *Avec travaux et/ou ingénierie* en fonction des travaux requis et des anomalies. Elles doivent être regroupées avec les poteaux s'il y a des travaux de pose d'attache.

Si requise, une ligne doit être présente dans la demande aérienne pour les travaux de torons/câble et une ligne séparée pour la montée latérale.

1.12. Fils de service

La grille UDS n'est pas requise pour l'installation d'un fil de service. Il est toutefois important de le spécifier dans la section *Remarques* de la Demande aérienne.

Une étiquette identifiant le propriétaire du fil de service est obligatoire.

Aucune DUSS n'est requise pour un fil de service pour les locataires bénéficiant d'une entente de rémunération avec Hydro-Québec pour les poteaux concernés.

Les critères de l'annexe 7 doivent être respectés.

1.13. Câbles autoporteurs

Lorsqu'un câble autoporteur est utilisé, il est important de le spécifier dans la section *Remarques* de la Demande aérienne. Hydro-Québec se réserve le droit de limiter son usage lorsque celui-ci prive un éventuel locataire de l'accès aux poteaux concernés.

Les critères de l'annexe 7 doivent être respectés.

Lors de tout déploiement subséquent d'un toron alors qu'un câble autoporteur est déjà présent, Hydro-Québec exigera que le câble autoporteur soit ligaturé sans délai au moment de l'installation.

2. Frais afférents à une DUSS

2.1. Frais d'analyse

- Des frais d'analyse s'appliquent pour chaque DUSS.
- Hydro-Québec n'accepte pas de demande connexe sans frais.

Note : sous frais administratifs au contrat

2.2. Frais de dossier incomplet

Hydro-Québec se réserve le droit de vérifier la demande en fonction de ses exigences. S'il arrivait que la demande soit incomplète, les coûts engendrés pour la vérification seraient entièrement facturables par Hydro-Québec selon les frais en vigueur.

Le dossier sera retourné en statut Incomplet, tout en conservant le même numéro. Le locataire fera les corrections demandées et retournera la demande à Hydro-Québec. Le délai de traitement par Hydro-Québec est alors réinitialisé.

Les frais d'Incomplet peuvent être facturés pour les raisons suivantes :

- Documents manquants ;
- Documents erronés ;
- Information manquante ou erronée dans la grille UDS, dans le rapport ou dans les plans ;
- Incohérence entre la DUSS informatisée et les documents présentés ;
- Erreur dans le calcul des coûts ;
- Plans illisibles ;
- Demande de correction préalable sans correction apportée par le locataire ;
- Toute autre information qui ne correspond pas aux données demandées dans le document actuel ou dans la procédure Ingénierie par le locataire.

Plusieurs frais de dossier Incomplet peuvent être facturés sur la même DUSS. Le représentant d'Hydro-Québec n'a pas à analyser la DUSS dans son ensemble avant de retourner la demande.

Note : sous frais administratifs au contrat

3. Demande de révision

Lorsque le locataire veut faire une révision de la DUSS qui est déjà du côté HQ, mais dont les travaux préparatoires n'ont pas débuté, il en fait la demande par le Journal. **La demande est retournée par Hydro-Québec sans frais, et le locataire doit créer la révision en sélectionnant « Modifier la demande » dans le menu de gauche.**

Au retour de la demande, des frais d'analyse du dossier sont facturés à nouveau. Le délai de traitement par Hydro-Québec est alors réinitialisé et si la demande révisée est incomplète, des frais d'Incomplet seront facturés.

Les demandes de révision pour ajout de travaux préparatoires lorsque le permis a été délivré sont refusées.

****IMPORTANT :** Ne pas supprimer les documents des anciennes versions. Pour ne pas confondre avec les documents révisés, ajouter la mention « RÉVISÉ » aux nouveaux documents déposés.

4. Documents à conserver par le locataire pour fins d'audit

Tous documents supportant la décision de l'option avec travaux et/ou ingénierie doivent être conservés.

- Les Grilles UDS ou les évidences requises ;
- Les calculs de charge ;
- Plan de localisation (selon l'option) ;
- Plan signé scellé (SIG) normalisé HQ (option avec travaux et/ou ingénierie) ;
- Les photos ou vidéos ;
- Tout autre document supportant la conception.

5. Ingénierie de contournement

En raison de la complexité inhérente des travaux sur les structures comportant une montée latérale, Hydro-Québec se réserve le droit de refuser le permis lorsqu'elle constate que l'ingénierie contourne volontairement une ou des anomalies aériennes par un tracé souterrain.

6. Relances

Les relances pour les demandes au statut *À l'étude* sont considérées 30 jours après leur changement de statut. Les relances subséquentes sont considérées 30 jours suivant la réponse d'Hydro-Québec.

Les relances pour les demandes au statut *En travaux préparatoires* sont considérées 90 jours suivant leur changement de statut. Les relances subséquentes sont considérées 30 jours suivant la réponse d'Hydro-Québec.

Toutes les relances doivent être effectuées par message au journal de la DUSS.

Les relances pour les travaux sur opportunité, requis ou pour les demandes ayant reçues une analyse de risque positive de la part du locataire ne seront pas considérées. Le locataire est responsable du suivi terrain des travaux s'il désire se prévaloir d'une analyse de risque en cours de travaux préparatoires.

Statut	1 ^{re} relance	Relances subséquentes
À l'étude	Après 30 jours de l'accusé réception	30 jours après la réponse d'Hydro-Québec
En travaux préparatoires	Après 90 jours du début des travaux préparatoires	30 jours après la réponse d'Hydro-Québec

7. Escalades

1^{er} niveau : journal de la DUSS

Les contestations de frais et d'incomplets doivent être justifiées et détaillées dans le journal de la DUSS.

Aucune demande de priorisation.

2^e niveau : boîte courriel UCDUSS@hydroquebec.com

Les contestations de frais et d'incomplets doivent préalablement avoir été soumises et répondues dans la DUSS sans quoi elles seront refusées. Le courriel doit contenir le message au journal contesté complet de la DUSS, l'objet utilisé et l'objet de la contestation.

Les demandes de priorisations doivent contenir les informations suivantes :

- Nombre de clients impactés
- Attente/besoin du demandeur (travaux requis)
- Impact pour le client (changement de fournisseur, secteur non desservi, augmentation de la qualité du service, etc.)

3^e niveau : gestionnaire de l'unité brochu.marie-helene@hydroquebec.com

Les demandes soumises au gestionnaire de l'unité doivent être adressées par les responsables contractuels des entreprises et avoir cheminées préalablement par les autres niveaux d'escalades.

Les demandes de priorisation doivent être de nature suivante :

- Le client n'a pas accès au service de télécom par le biais d'un autre fournisseur (le service n'est pas disponible)
- Il y a un enjeu de santé-sécurité (accès aux services d'urgence)

8. Problématiques avec les équipements électriques

Dans le cadre des activités des locataires, il arrive parfois qu'il rencontre des situations mettant à risque la sécurité des employés et qui doit être adressée à Hydro-Québec.

Une analyse et validation de la part du locataire est nécessaire au préalable afin de satisfaire les critères des anomalies électriques reconnues ici-bas.

Par anomalie électrique, nous confirmons les situations suivantes :¹

- Isolateur endommagé (détaché, cassé ou croche) ;
- Conducteurs MT ou BT détachés de l'attache (porcelaine) au poteau ;
- BT détorsadée du neutre ;
- Libérer le câble télécom enroulé/attaché à la BT ;
- Conducteurs MT ou BT à un ou plusieurs brins brisés ;
- Protecteurs de raccords BT manquants ;
- Traverse MT gravement endommagée, mais le poteau est sain ;
- Protecteur de montée latérale en U (U-Guard) manquant sur conducteur électrique aérosouterrain dans la zone télécom ;
- Tension électrique dans les conducteurs télécom (Nature 438) ;

Aucune mention bande rouge dans les demandes ne doit être faite. Ici, on entend recevoir la spécification du problème. L'installation d'une bande rouge est la suite du constat. Pas la raison.

Les situations suivantes ne sont pas reconnues comme une anomalie électrique et doivent être traitées et réglées en anomalies à évaluer sur une DUSS avec travaux et/ou ingénierie ou équipement. Lorsqu'une de ces anomalies est décelée dans le cadre d'une problématique d'accès au réseau existant (et non dans le cadre de projets, de remplacement de câble, de remplacement d'équipements, etc.), veuillez ajouter un message au journal de la DUSS ayant comme objet « Problématique d'accès au réseau » et comme remarque les impacts et la quantité de clients impactés :

- Attache MT ou BT (porcelaine) dont le boulon pénètre dans le poteau. Ceci fait l'objet probable d'un poteau pourri, donc un remplacement du poteau est requis ;
- BT touche, croise ou est proche du toron/câble de télécom ;
- Problématiques de MALT ;
- Poteau endommagé (brûlure, pourriture, insectes, pic-bois, etc.) ;
- Travaux de végétation ou de sécurisation pour végétation (ne pas inclure dans une DUSS, mais obtenir les services d'un entrepreneur autorisé SIAQ — Société internationale d'arboriculture du Québec)
- Hauban lâche ;
- Poteau avec bande jaune ;

Toutes situations de travaux en cours doivent être référencées sur une DUSS avec travaux et/ou ingénierie ou équipement.

¹ Par anomalie électrique, nous confirmons ces situations pourvu que le poteau ne soit pas prévu en remplacement sur une DUSS avec travaux et/ou ingénierie ou en anomalie à évaluer.

Lorsque le locataire identifie des problématiques liées aux équipements électriques qui empêchent ses employés d'effectuer des travaux, le locataire communique avec le Service Clientèles d'Affaires d'Hydro-Québec en adressant sa demande par courriel à affaires@hydro.qc.ca

Fournir les renseignements nécessaires suivants :

- Le nom et le numéro de client (locataire) doivent être indiqués dans l'objet du courriel ainsi que la catégorie de problématique rencontrée afin de bien identifier la demande. Voir liste d'anomalies électriques ;
- Le type de ligne Hydro-Québec affecté (réseau ou branchement) ;
- L'adresse des travaux ou la plus proche (numéro civique, rue, municipalité) où se situe la problématique ;
- La distance de l'adresse des travaux s'il y a lieu (ex. : 4^e poteau à gauche de « l'adresse des travaux », à 600 m à droite de « l'adresse des travaux ») ;
- L'adresse électrique LCLCL (s'il y a lieu) ou le plus près ;
- Le nom de la personne chez le locataire à contacter ;
- Le code-barre du poteau s'il est présent ;
- Les coordonnées GPS si les poteaux sont difficiles à trouver ;
- Photo avec vue d'ensemble ainsi qu'une présentant nettement l'anomalie électrique ;

Le suivi des demandes reliées aux problématiques avec les équipements électriques doit être effectué sur le site Web <https://session.hydroquebec.com/portail/fr/web/clientele/suivi-demande-residentiel-commercial> à l'aide du numéro de confirmation fourni.

Pour toutes questions concernant le processus des anomalies électriques en parc Hydro-Québec, transmettre un courriel à la boîte UCDUSS@hydro.qc.ca

Exemples d'anomalies		
Isolateur endommagé (détaché, cassé ou croche)		
Câble de télécom enroulé/attaché à la BT		
Conducteur MT ou Bt détachés de l'attache (porcelaine) au poteau		
Le conducteur MT ou BT à un ou plusieurs brins brisés		

BT détorsadée du neutre		
Protecteurs BT manquants		
Traverse MT gravement endommagée, mais le poteau est sain		
Protecteur de montée latérale en U (U-Guard) manquant sur conducteur électrique aérosouterrain dans la zone télécom		

9. Ligne de transport

9.1. Demande sur structures de ligne de transport haute tension

Les demandes d'installation sur les structures de ligne de transport haute tension doivent obligatoirement être acheminées à Hydro-Québec par une **DUSS avec travaux et/ou ingénierie** pour qu'Hydro-Québec puisse analyser la demande et s'assurer du respect des critères d'installations distincts de ces structures, l'ingénierie sera également réalisée par Hydro-Québec, si requise.

Lorsqu'un locataire désire s'installer sur un toron existant de Bell, Telus ou Téléc, **une DUSS au Telco** devra leur être acheminée pour l'analyse et l'octroi du permis autorisant l'installation sur leur toron.

Cependant, une **DUSS avec travaux et/ou ingénierie** devra également être acheminé à Hydro-Québec pour délivrer le permis autorisant l'installation sur les structures de ligne de transport haute tension et ce, **même pour les demandes d'installation sur le toron de Bell.**

9.1.1. Conditions d'installation

sur une structure de ligne de transport haute tension

- Présence de lignes de distribution moyenne tension sur la structure;
- Limitation du nombre de torons autorisés :
 - demande d'installation d'un nouveau toron lorsqu'aucun autre toron câblodistributeur n'est présent;
 - demande d'installation sur un toron existant à privilégier.
- Le dégagement entre le toron le plus bas et le sol doit être en tout temps supérieur ou égal à 4,42 m;
- Aucune nouvelle liaison aérosouterraine n'est permise sur ces structures;
- Sauf exception approuvée par Hydro-Québec, aucun équipement de télécommunication n'est permis sur ces structures.

9.1.2. Particularités de la DUSS

avec travaux et/ou ingénierie

Dans toute DUSS présentée à Hydro-Québec pour ces structures, le locataire doit sélectionner les choix suivants :

- Parc Municipal : **Béton Acier 69KV**
- Code secteur : **HKO — 69KV**

9.2. Demandes sur structures de lignes de distribution qui croisent, longent ou se retrouvent dans l'**emprise** d'une ligne de transport haute tension

Veuillez consulter le document explicatif « Utilisation emprises lignes de transport Télécommunication/câblodistribution » disponible dans la section « Location de structures aux entreprises de télécommunications » du site internet d'Hydro-Québec. Vous y trouverez les conditions à respecter, les documents à joindre, ainsi que la procédure à suivre pour acheminer vos demandes d'installation sur des structures qui se retrouvent dans l'emprise des lignes de transport haute tension à l'unité Propriétés immobilières d'Hydro-Québec.

La demande à Propriétés immobilières ne dispense pas le locataire de la création d'une DUSS lorsque requise selon les procédures régulières.

- 1) [Consultez le document explicatif \(https://www.hydroquebec.com/data/location-structures/docs/utilisation-emprises-lignes-de-transport.pdf\)](https://www.hydroquebec.com/data/location-structures/docs/utilisation-emprises-lignes-de-transport.pdf)
 - Prendre connaissance des conditions à respecter;
 - Valider l'emplacement de vos demandes;
 - En servitude d'Hydro-Québec, sur un terrain appartenant à un tiers;
 - Sur une propriété d'Hydro-Québec.
 - Vérifier quels sont les documents requis à joindre à la demande selon la nature de celle-ci.
- 2) Acheminez vos demandes par courriels à Propriétés Immobilières :
cspeidemandesdeservice@hydro.qc.ca

- 3) Attendre la permission de Propriétés Immobilières avant le déploiement.

Note : Les sections 10.1 et 13 du présent document traitent également des lignes de transport.

Les dégagements au sol doivent respecter 4,42m en tout temps dans les emprises de ligne de transport à l'exception des situations existantes où l'accessibilité à l'emprise est impossible par le lieu donné. Toute question d'interprétation à ce sujet doit être formulée au représentant d'Hydro-Québec.

10. Sélection des options

10.1. Pose de câbles, torons ou fils

Description des travaux d'une DUSS	OPTIONS	RÉFÉRENCES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacement d'un toron ou d'un câble de calibre équivalent ou inférieur ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec. 2. Lors d'un retrait d'un câble ou d'un toron s'il y a <u>toujours une présence</u> du locataire sur le poteau. 3. Demande d'installation de tout câble sur un poteau de service ou d'un fil de service sur poteau de ligne, pour un locataire bénéficiant d'une entente de paiement pour ce type d'installation. 	Aucune DUSS	N/A
<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'ajout de câble sur toron porteur existant ou d'un câble autoporteur et ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec. 2. Demande d'installation d'un nouveau toron avec calcul d'ingénierie et ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec. 3. Demande de la part d'Hydro-Québec ou d'un Telco en poteau HQ pour un ajout d'attache ou un déplacement de réseau sur des installations existantes pour la facturation du loyer et l'ajustement d'inventaire* 4. Demande de retrait de câble et/ou toron éliminant la présence au poteau. Demande de retrait d'un équipement alimenté électriquement ou non. * 5. Demande d'installation de fil de service pour une nouvelle présence au poteau. 	Sans travaux	Pages 22 et 23
<p>*Les numéros 3 et 4 ne peuvent être jumelés dans la même DUSS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes autres demandes en AÉRIEN nécessitant des travaux ou une évaluation d'anomalie de la part d'Hydro-Québec avant les travaux du locataire (travaux réalisés par le locataire pour le compte d'une autre partie inclus). 2. Pour les demandes d'ingénierie prises en charge par Hydro-Québec (incluant les projets complexes), inscrire dans le champ demande connexe : Ingénierie par Hydro-Québec. 3. Les demandes sur structures de ligne de transport haute tension, et ce, même s'il s'agit d'une installation avec ou sans travaux sur un toron existant de Bell. 	Avec travaux et/ou ingénierie	Pages 24 et 25
<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'installation d'équipement alimenté électriquement ou non avec ou sans travaux de la part d'Hydro-Québec. (Une DUSS par poteau) Prendre note que pour toutes demandes de raccordement électrique de l'équipement, une demande doit être faite par le Service Clientèles d'Affaires d'Hydro-Québec. 	Équipement	Page 26
<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes demandes en SOUTERRAIN dans les conduits Hydro-Québec seulement 	Souterrain	Critères associés DUSS souterrain

10.2. Montées latérales

Types de demandes pour MONTÉE LATÉRALE	OPTIONS	RÉFÉRENCES
1. Demande pour l'installation d'un câble de plongée <u>dans une montée latérale existante sans travaux.</u> (Hors conduits HQ et non reliée à une structure souterraine HQ)	Sans travaux	Page 22
2. Demande pour la construction d'une nouvelle montée latérale. (Non reliée à une structure souterraine HQ)	Avec travaux et/ou ingénierie	Pages 24 et 25
3. Demande pour l'installation d'un câble de plongée <u>dans une montée latérale existante avec travaux.</u> (Hors conduits HQ et non reliée à une structure souterraine HQ)	Avec travaux et/ou ingénierie	Pages 24 et 25
4. Demande pour l'installation d'un câble de plongée dans une montée latérale existante n'appartenant pas à HQ, mais reliée à une structure souterraine HQ.	Sans travaux Souterrain	Page 22 (Pour la structure aérienne) Critères associés DUSS souterrain (Pour la structure souterraine)
5. Demande pour la construction d'une nouvelle montée latérale qui serait reliée à une structure souterraine HQ.	Avec travaux et/ou ingénierie Souterrain	Pages 24 et 25 (Pour la structure aérienne) Critères associés DUSS souterrain (Pour la structure souterraine)
6. Demande d'utilisation d'un conduit de relève appartenant à Hydro-Québec Distribution (conduit HQ libre ou comportant actuellement des câbles de télécommunication).	Souterrain	Critères associés DUSS souterrain

10.3. Équipements

Types de demandes pour ÉQUIPEMENT	OPTIONS	RÉFÉRENCES
1. Demande d'ajout d'un équipement non alimenté électriquement et de faible envergure ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec (EX. : Boîtiers, terminaux, etc.)	Sans travaux	Page 22
2. Demande d'ajout d'un équipement non alimenté électriquement et de faible envergure nécessitant des travaux ou l'analyse d'une anomalie de la part d'Hydro-Québec (EX. : Boîtiers, terminaux, etc.)	Avec travaux et/ou ingénierie	Pages 24 et 25
3. Demande d'ajout d'un équipement alimenté électriquement 4. Demande d'ajout d'un équipement d'envergure	Équipement	Page 26

11. Caractéristiques de l'option Sans travaux

Option Sans travaux
<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'ajout de câble sur toron porteur existant ou d'un câble autoporteur et ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec. 2. Demande d'installation d'un nouveau toron avec calcul d'ingénierie et ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec. 3. Demande de la part d'Hydro-Québec ou d'un Telco en poteau HQ pour un ajout d'attache ou un déplacement de réseau sur des installations existantes pour la facturation du loyer et l'ajustement d'inventaire. * 4. Demande de retrait de câble et/ou toron <u>éliminant la présence au poteau</u>. Demande de retrait d'un équipement alimenté électriquement ou non * 5. Demande d'installation de fil de service pour une nouvelle présence au poteau. 6. Demande pour l'installation d'un câble de plongée <u>dans une montée latérale existante</u>. 7. Demande d'ajout d'un équipement non alimenté électriquement et de faible envergure ne nécessitant pas de travaux de la part d'Hydro-Québec

*Les numéros 3 et 4 ne peuvent être jumelés dans la même DUSS

Caractéristiques de sélection	Informations à soumettre
<p>Pour acheminer une DUSS Option « Sans travaux » à Hydro-Québec, le demandeur doit s'assurer de respecter les exigences de la norme commune et les spécifications du présent document.</p> <p>Le demandeur devra aussi fournir le numéro de demande formulée au propriétaire du toron sur lequel le nouveau câble sera installé, confirmant ainsi l'autorisation du propriétaire.</p> <p>Après avoir soumis une <u>Demande de retrait éliminant la présence au poteau</u> et avoir obtenu l'autorisation par le journal, le locataire doit aviser Hydro-Québec une fois le retrait effectué afin que celle-ci octroie le permis et retourne la demande au statut en construction demandeur. <u>Le locataire doit obligatoirement fournir des photos datées avant et après les travaux de retrait permettant de constater ceux-ci</u>. La demande de déconnexion électrique doit être adressée au Service Clientèles d'Affaires d'Hydro-Québec.</p> <p>Le nombre maximum de poteaux est d'environ 50 par DUSS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande DUSS informatisée complétée « Demande de travaux, d'utilisation des structures de soutènement » complétée. ▪ L'onglet Demande aérienne de la DUSS informatisée doit être complété pour toutes les structures incluant le code à barres. Si le code à barres est absent, illisible ou endommagé, veuillez-nous en informer dans la section <i>Remarques</i> de la ligne aérienne. ▪ Grilles UDS « Utilisation des structures » complétées et signées par un ingénieur. (Pour le point 2 uniquement) ▪ Plan de localisation en format PDF ou JPG, en conformité avec les informations exigées (Plan échelle jusqu'à de 1 : 1000). Une adresse LCLCL est <u>obligatoire sur chaque feuillet</u>. Dans le cas où elle soit inconnue, il faut soumettre l'adresse LCLCL la plus proche ou les coordonnées géographiques du poteau. ▪ Calculs de charge (CDC) Complétés et signés par un ingénieur (Pour le point 2 uniquement) ▪ Numéro de DUSS connexe si présent au projet
	Détails des coûts
	Frais d'analyse de dossier selon le taux en vigueur

Note importante : en l'absence des grilles UDS, le locataire doit fournir minimalement sur demande les évidences énumérées à l'article Grille UDS.

12. Caractéristiques de l'option Sans travaux

(Demande de la part d'Hydro-Québec ou d'un Telco en poteau HQ)

Option Sans travaux	
Demande de la part d'Hydro-Québec ou d'un Telco (poteau HQ)	
Caractéristiques de sélection	Informations à soumettre
<p>Lorsqu'Hydro-Québec ou un Telco ajoute un poteau mi-porté (poteau additionnel) propriété HQ et que le locataire doit s'attacher sur ce poteau, Hydro-Québec doit être avisée pour la facturation du loyer.</p> <p>Fournir le numéro d'avis ou le numéro de la DCT.</p>	<p>Lorsque les travaux HQ ont été effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demande DUSS informatisée complétée « Demande de travaux, d'utilisation des structures de soutènement » complétée. L'onglet Demande aérienne de la DUSS informatisée doit être complété pour toutes les structures incluant le code à barres. Si le code à barres est absent, illisible ou endommagé, veuillez-nous en informer dans la section <i>Remarques</i> de la ligne aérienne. Plan de la DCT Remarque au champ demande connexe de la DUSS incluant le numéro de DCT : « Demande à la suite d'un projet HQ DCT_____ . » Numéro de DUSS connexe si présent au projet
Détails des coûts	
	Sans frais d'analyse de dossier pour le demandeur pour les poteaux mi-portée.
Caractéristiques de sélection	Informations à soumettre
<p>Lorsqu'Hydro-Québec doit relocaliser une ligne (déplacement de réseau)</p> <p>À la suite d'une demande de relocalisation de la part d'Hydro-Québec, le locataire doit fournir 2 DUSS, soit une pour le retrait des anciens poteaux et l'autre pour les nouveaux poteaux relocalisés.</p>	<p>Lorsque les travaux du locataire ont été effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demande DUSS informatisée complétée « Demande de travaux, d'utilisation des structures de soutènement » complétée. L'onglet Demande aérienne de la DUSS informatisée doit être complété pour toutes les structures incluant le code à barres (poteaux en ajout/modification seulement). Si le code à barres est absent, illisible ou endommagé, veuillez-nous en informer dans la section <i>Remarques</i> de la ligne aérienne. Plan de la DCT Remarque au champ demande connexe de la DUSS incluant le numéro de DCT : « Demande à la suite d'un projet HQ DCT_____ . » Numéro de DUSS connexe si présent au projet
Détails des coûts	
	Frais d'analyse de dossier selon le taux en vigueur

13. Caractéristiques de l'option avec travaux et/ou ingénierie

Option avec travaux et/ou ingénierie							
<p>Toutes autres demandes en AÉRIEN nécessitant des travaux ou une évaluation d'anomalie de la part d'Hydro-Québec avant les travaux du locataire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande nécessitant des travaux préparatoires (travaux réalisés par le locataire pour le compte d'une autre partie inclus) 2. Demande de construction d'une nouvelle montée latérale 3. Demande d'évaluation d'anomalie 4. Demande d'ajout d'un équipement non alimenté électriquement et de faible envergure nécessitant des travaux ou l'analyse d'une anomalie de la part d'Hydro-Québec 5. Les demandes sur structures de ligne de transport haute tension, et ce, même s'il s'agit d'une installation avec ou sans travaux sur un toron existant de Bell.** 							
<p>6.</p>							
Caractéristiques de sélection	Informations à soumettre						
<p>Une DUSS option Avec travaux et/ou Ingénierie est soumise à Hydro-Québec lorsque des travaux sont requis ou qu'une anomalie est à évaluer.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ingénierie</th><th>Situations</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Ingénierie par le locataire</i></td><td> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les travaux à la demande du locataire sauf exception-ci dessous</i> • <i>Anomalies à évaluer générant des travaux, lorsqu'il y a déjà une ingénierie par le locataire à faire dans la demande</i> </td></tr> <tr> <td><i>Ingénierie par Hydro-Québec</i></td><td> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet complexe ne pouvant être fait par le locataire. Ex. :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réarrangement d'attaches sur poteau de béton ou acier non prépercés ○ Les demandes sur structures de ligne de transport haute tension** • <i>Travaux corrigeant des anomalies à évaluer, lorsqu'il n'y a pas d'ingénierie par le locataire à faire dans la demande</i> <i>*Pas de délai contractuel</i> </td></tr> </tbody> </table>	Ingénierie	Situations	<i>Ingénierie par le locataire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les travaux à la demande du locataire sauf exception-ci dessous</i> • <i>Anomalies à évaluer générant des travaux, lorsqu'il y a déjà une ingénierie par le locataire à faire dans la demande</i> 	<i>Ingénierie par Hydro-Québec</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet complexe ne pouvant être fait par le locataire. Ex. :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réarrangement d'attaches sur poteau de béton ou acier non prépercés ○ Les demandes sur structures de ligne de transport haute tension** • <i>Travaux corrigeant des anomalies à évaluer, lorsqu'il n'y a pas d'ingénierie par le locataire à faire dans la demande</i> <i>*Pas de délai contractuel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Demande DUSS informatisée complétée « Demande de travaux, d'utilisation des structures de soutènement » complétée. L'onglet Demande aérienne de la DUSS informatisée doit être complété pour toutes les structures incluant le code à barres. Si le code à barres est absent, illisible ou endommagé, veuillez-nous en informer dans la section <i>Remarques</i> de la ligne aérienne. Grille UDS « Utilisation des structures » complétée et signée par un ingénieur pour chacune des structures incluant les structures adjacentes, lorsqu'applicable. Photos couleur datées pour chaque structure du projet (format PDF ou JPG, résolution minimum 1024 pixels X 768 pixels. Minimum 1, maximum 5 photos par poteau, dont une vue d'ensemble, une photo des travaux et une photo de l'anomalie à évaluer). Pour les montées latérales, l'endroit où les travaux sont à réaliser doit apparaître sur la photo. Calcul de charge (CDC) Pour les structures en remplacement/ajout, déplacement de toron de plus de 150 mm incluant l'installation de nouveau toron complété et signé par un ingénieur Plan de déploiement en PDF ou JPG, en conformité avec la norme commune représentant l'emplacement des structures élaborées avec les symboles standardisés d'Hydro-Québec. (Plan échelle jusqu'à de 1 : 1000) Une adresse LCLCL est obligatoire sur chaque feuillet. Dans le cas où elle
Ingénierie	Situations						
<i>Ingénierie par le locataire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les travaux à la demande du locataire sauf exception-ci dessous</i> • <i>Anomalies à évaluer générant des travaux, lorsqu'il y a déjà une ingénierie par le locataire à faire dans la demande</i> 						
<i>Ingénierie par Hydro-Québec</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet complexe ne pouvant être fait par le locataire. Ex. :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réarrangement d'attaches sur poteau de béton ou acier non prépercés ○ Les demandes sur structures de ligne de transport haute tension** • <i>Travaux corrigeant des anomalies à évaluer, lorsqu'il n'y a pas d'ingénierie par le locataire à faire dans la demande</i> <i>*Pas de délai contractuel</i> 						

** Pour ces structures, le CDC n'est pas obligatoire pour installation sur toron existant respectant le dégagement au sol de 4,42m. Pour tous les autres

<p>cas, un CDC ou un regroupement de CDC est requis et le locataire doit communiquer avec Hydro-Québec pour obtenir les instructions nécessaires à l'établissement du calcul.</p>	<p>soit inconnue, il faut soumettre l'adresse LCLCL la plus proche ou les coordonnées géographiques du poteau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux doivent être identifiés sur le plan pour chacun des repères. ▪ Ajouter la cartouche sommaire des travaux au plan 1. ▪ Ventilation des coûts (Après validation initiale du projet par le technicien et pour les poteaux en ingénierie par le locataire) ▪ Numéro de DUSS connexe si présent au projet <p>Note : HQ se réserve le droit de demander des photos supplémentaires. Voir procédure Ingénierie par le locataire.</p>
<p>Le plan de projet complet doit être soumis et toutes les lignes de la demande aérienne doivent être complétées.</p> <p>Le technicien d'Hydro-Québec détermine alors les travaux critiques (sans approbation partielle en lot) et les travaux requis (avec possibilité d'approbation partielle en lot) avant le déploiement du locataire.</p> <p>Il peut aussi déterminer que des travaux seront exécutés sur opportunité et non requis avant le déploiement du locataire. Dans ce cas, ceux-ci seront exécutés ultérieurement et une approbation partielle en lot pour les poteaux concernés sera accordée.</p> <p>Dans le cas où l'ingénierie soit requise à la suite de l'analyse du technicien d'Hydro-Québec pour le remplacement de poteaux ou d'ancres, la procédure ingénierie par le locataire est suivie.</p> <p>HQ obtient les permis/autorisations/servitudes pour les travaux en ingénierie par HQ uniquement.</p> <p>Pour tous travaux du locataire, le locataire doit aller chercher les permis/autorisations/servitudes nécessaires (Ex.: CN, NAVCAN, Environnement Québec, etc.).</p> <p>Le nombre maximum de poteaux est d'environ 50 par DUSS.</p>	<p style="text-align: center;">Détails des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'analyse de dossier selon le taux en vigueur ▪ La validation qu'HQ fait pour l'ingénierie fournie par le locataire sera facturée selon les heures réelles au taux en vigueur. ▪ L'ingénierie faite par HQ sera facturée selon les heures réelles au taux en vigueur. ▪ Le locataire doit assumer entièrement le coût des travaux requis par la Société et par les tierces parties.

14. Caractéristiques de l'option Équipement

Option Équipement	
1. Demande d'ajout d'un équipement alimenté électriquement 2. Demande d'ajout d'un équipement d'envergure	
Caractéristiques de sélection	Informations à soumettre
<p>Équipement</p> <p>Pour acheminer une DUSS Option « Équipement » à Hydro-Québec, le demandeur devra certifier que l'installation du nouvel équipement sera conforme aux exigences de la norme commune.</p> <p>Pour les équipements alimentés électriquement, le numéro de DCL ou de réseau doit être indiqué dans le champ demande connexe.</p> <p>Pour les équipements non alimentés électriquement, une remarque doit être ajoutée dans le champ demande connexe.</p> <p>Le nombre maximum est de 1 poteau par DUSS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Demande DUSS informatisée complétée « Demande de travaux, d'utilisation des structures de soutènement » complétée. ■ L'onglet Demande aérienne de la DUSS informatisée doit être complété pour toutes les structures incluant le code à barres. Si le code à barres est absent, illisible ou endommagé, veuillez-nous en informer dans la section <i>Remarques</i> de la ligne aérienne. ■ Grille UDS « Utilisation des structures » complétée et signée par un ingénieur pour chacune des structures incluant les structures adjacentes, lorsqu'applicable. ■ Photos couleur datées pour chaque structure du projet (format PDF ou JPG, résolution minimum 1024 pixels X 768 pixels. Minimum 1, maximum 5 photos par poteau, dont une vue d'ensemble, une photo des travaux et une photo de l'anomalie à évaluer). ■ Plan de localisation en PDF ou JPG, en conformité avec la norme commune représentant l'emplacement des structures élaborées avec les symboles standardisés d'Hydro-Québec (Plan échelle jusqu'à de 1 : 1000). Une adresse LCLCL est <u>obligatoire sur chaque feuillet</u>. Dans le cas où elle soit inconnue, il faut soumettre l'adresse LCLCL la plus proche ou les coordonnées géographiques du poteau. ■ Numéro de DUSS connexe si présent au projet <p><u>Note :</u> HQ se réserve le droit de demander des photos supplémentaires.</p>
Détails des coûts	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais d'analyse de dossier selon le taux en vigueur ■ Le locataire doit assumer entièrement le coût des travaux requis par la Société et par les tierces parties non couverts par les frais de raccordement.

15. Annexe 4 — Anomalies et travaux reliés aux structures

Pour s'assurer du bon traitement des demandes, les locataires doivent se référer aux critères DUSS et aux précisions demandées dans la Grille UDS.

Toutes ces situations s'appliquent dans le parc HQ, à l'exception d'une installation sur un toron appartenant à Bell en usage en commun.

Toutes autres anomalies à la norme commune doivent être analysées par le locataire lors de la réalisation de son ingénierie ; tel que dégagement entre torons, dégagement au sol, zone neutre, et autres travaux énoncés à l'annexe 5.

TYPE D'ANOMALIES	ANOMALIES TOLÉRÉES		ANOMALIES À ÉVALUER	
	LE PERMIS SERA DÉLIVRÉ, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU LOCATAIRE, POUR TOUTES SITUATIONS À RISQUE POUR L'INTÉGRITÉ DES STRUCTURES OU LA SÉCURITÉ DU PUBLIC OU DES TRAVAILLEURS. Dans ce cas, l'anomalie sera considérée à évaluer et une grille UDS sera requise dans une demande avec travaux et/ou ingénierie.		LES SITUATIONS QUI NE SONT PAS MENTIONNÉES DANS LA COLONNE PRÉCÉDENTE Photo requise de l'anomalie et de la vue d'ensemble Anomalies à évaluer par Hydro-Québec	
	Anomalie	Travaux	Anomalie	Travaux
MALT	Endommagée sous la zone neutre	Travaux requis par le locataire	Endommagée à l'intérieur ou au-dessus de la zone neutre	Travaux sur opportunité ou travaux requis
Tige de MALT	N/A	N/A	Toutes anomalies : cassée, déformée, usée, coupée, manquante	Travaux sur opportunité ou travaux requis
Poteau de béton sans appareil	N/A	N/A	Inclinaison > 10 degrés Autres anomalies	Travaux requis ou travaux critiques
Poteau de béton avec appareil majeur	Fissure mineure	Travaux sur opportunité	Incliné > 5 degrés Autres anomalies	Travaux requis ou travaux critiques
Poteau de bois sans appareil	Incliné 10 degrés et moins, fissure mineure, déformé, perforé	Travaux sur opportunité	Incliné > 10 degrés, fissure importante, brûlé, cassé, coupé, déterré, éclaté, troué, pourri, poteau identifié pour remplacement	Travaux requis ou travaux critiques
Poteau de bois avec appareil	Incliné 5 degrés et moins, déformé, fissure mineure, usé, perforé	Travaux sur opportunité	Incliné > 5 degrés, pourri, fissure importante, poteau identifié pour remplacement	Travaux requis ou travaux critiques

TYPE D'ANOMALIES	ANOMALIES TOLÉRÉES		ANOMALIES À ÉVALUER	
	LE PERMIS SERA DÉLIVRÉ, À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU LOCATAIRE, POUR TOUTES SITUATIONS À RISQUE POUR L'INTÉGRITÉ DES STRUCTURES OU LA SÉCURITÉ DU PUBLIC OU DES TRAVAILLEURS. Dans ce cas, l'anomalie sera à évaluer et une grille UDS sera requise dans une demande avec travaux et/ou ingénierie.		LES SITUATIONS QUI NE SONT PAS MENTIONNÉES DANS LA COLONNE PRÉCÉDENTE Photo requise de l'anomalie et de la vue d'ensemble Anomalies à évaluer par Hydro-Québec	
	Anomalie	Travaux à effectuer	Anomalie	Travaux à effectuer
Protège hauban	Manquant, cassé, brisé.	Travaux requis par le locataire si risque pour la sécurité du public	Aucune situation	N/A
Hauban	Remplacement 5/16 par 1/2 s'il s'agit du seul travail à faire dans la structure	Travaux sur opportunité	N/A	N/A
	Affaissé ou lâche	Travaux sur opportunité ²	Brin cassé, coupé sur toron existant	Travaux sur opportunité si le minimum des haubans requis est en place ²
Tige d'ancrage ou Tige d'ancrage à roc	Enterrée si non requis par le locataire	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune	Arrachée, cassée, coupée, détachée, lâche, pliée, soulevée, usée Enterrée si requis par le locataire	Travaux sur opportunité, travaux requis ou travaux critiques
			Tige fléchie (poteau droit et haubans tendus)	Travaux sur opportunité
	Déterrée d'au plus 1000 mm	Travaux sur opportunité si le poteau est droit et les haubans tendus	Déterrée de plus 1000 mm sur toron existant	Travaux sur opportunité si le poteau est droit et les haubans tendus
			Déterrée de plus de 1000 mm sur nouveau toron	Travaux requis ou travaux critiques

Note : Pour les anomalies à évaluer, le locataire doit fournir un plan de projet ne contenant aucune mention des anomalies à évaluer. Les travaux, si requis, seront réalisés sur le plan SIG en ingénierie par le locataire ou sur un bon de travail réalisé par HQ.

² Pour les haubans télécoms des torons sur lesquels le locataire intervient, les exigences du propriétaire du toron s'appliquent.

16. Annexe 5 — Document de référence sur les travaux

Travaux	TORON EXISTANT	NOUVEAU TORON
	Travaux à effectuer	Travaux à effectuer
Descendre un toron Telco en respectant les dégagements ³	Travaux requis ou travaux critiques à effectuer par le Telco <u>Note⁴</u>	Travaux requis ou travaux critiques à effectuer par le Telco <u>Note⁴</u>
Descendre un toron Locataire uniquement en respectant les dégagements ³	À la suite de l'approbation du propriétaire du toron, code 613	À la suite de l'approbation du propriétaire du toron, code 613
Remonter la BT ⁵	Travaux requis ou travaux critiques	Travaux requis ou travaux critiques
Remonter un toron Telco (calcul requis pour plus de 150 mm, en indiquant dans la grille UDS vérifié par l'ingénieur) ³	Travaux sur opportunité ou travaux requis à effectuer par le Telco <u>Note⁴</u>	Travaux sur opportunité ou travaux requis à effectuer par le Telco <u>Note⁴</u>
Remonter un toron Locataire (calcul requis pour plus de 150 mm, en indiquant dans la grille UDS vérifié par l'ingénieur) ³	À la suite l'approbation du propriétaire du toron, code 613	À la suite de l'approbation du propriétaire du toron, code 613
Demandes de réarrangement d'attache sur poteaux de béton ou d'acier ³	Travaux requis (poteau prépercé) Travaux critiques (poteau non prépercé)	Travaux requis ou critiques (poteau prépercé) Travaux critiques (poteau non prépercé)
Retensionner BT ⁵	Travaux requis ou travaux critiques	Travaux requis ou travaux critiques
Retensionner toron Telco ³	Travaux requis ou travaux critiques <u>Note⁴</u>	Travaux requis ou travaux critiques <u>Note⁴</u>
Retensionner toron Locataire ³	À la suite de l'approbation du propriétaire du toron, code 613	À la suite de l'approbation du propriétaire du toron, code 613

Note : lorsque la production d'un plan SIG est requise pour une structure, tous les travaux relatifs à cette structure doivent être présents sur le plan SIG. Il est fortement suggéré, lorsqu'un projet requiert un plan SIG, que l'ensemble des travaux requis sur le plan de projet soient présents sur le plan SIG.

³ Les travaux à réaliser doivent être présents sur le plan de projet du locataire. Si un plan SIG est requis pour la demande, il est fortement suggéré que ces travaux soient présents sur le plan SIG également.

⁴ Selon les ententes en vigueur entre les Telcos et les locataires, un code 600 pourrait être octroyé par le Telco

⁵ Les travaux à réaliser doivent être présents sur le plan de projet du locataire et sur le plan SIG. Les travaux visés par la note 3 sont également requis pour la structure visée.

Travaux	TORON EXISTANT	NOUVEAU TORON
	Travaux à effectuer	Travaux à effectuer
Changer, déplacer ou ajouter un hauban sur la ou les ancrées existantes ^{3 ou 5}	Travaux requis ou travaux critiques	Travaux requis ou travaux critiques
Remonter ou remplacer un hauban de tête ^{3 ou 5}	Travaux requis si le poteau respecte les critères de la norme commune	Travaux requis si le poteau respecte les critères de la norme commune
Ajouter ou enlever un hauban de tête ^{3 ou 5}	Travaux requis ou travaux critiques	Travaux requis ou travaux critiques
Remplacement ou ajout d'ancre ou de poteau ⁵	Travaux requis ou travaux critiques	Travaux requis ou travaux critiques
Déplacement appareil majeur (incluant transformateur) ⁵	Travaux requis ou travaux critiques	Travaux requis ou travaux critiques
Traverse de chemin de fer (travaux de réarrangement et de remplacement) ^{3 ou 5}	Travaux requis ou critiques	Travaux requis ou critiques
Traverse de rivière (ingénierie faite par le locataire, analyse EEI Type B faite par HQ) ^{3 ou 5}	Travaux requis ou critiques	Travaux critiques

³ Les travaux à réaliser doivent être présents sur le plan de projet du locataire. Si un plan SIG est requis pour la demande, il est fortement suggéré que ces travaux soient présents sur le plan SIG également.

⁴ Selon les ententes en vigueur entre les Telcos et les locataires, un code 600 pourrait être octroyé par le Telco

⁵ Les travaux à réaliser doivent être présents sur le plan de projet du locataire et sur le plan SIG. Les travaux visés par la note 3 sont également requis pour la structure visée.

17. Annexe 6 — Allégements à la norme commune

Travaux	TORON EXISTANT		NOUVEAU TORON	
	Détails des travaux	Travaux à effectuer	Détails des travaux	Travaux à effectuer
Dégagement avec la basse tension/neutre au poteau (1 m) ou contact dans les portées entre la basse tension/neutre et un toron	Si le toron sur lequel le tiers intervient ne respecte pas l'espace avec la basse tension	Avec contact dans les portées : travaux critiques	Le nouveau toron ne respecte pas l'espace	Travaux critiques
		Sans contact dans les portées : travaux requis ou travaux critiques		
	Si le toron sur lequel le tiers intervient respecte l'espace avec la basse tension	Travaux sur opportunité ou travaux requis	Le nouveau toron respecte l'espace	Travaux sur opportunité ou travaux requis
Poteau de moins de 5 ans d'âge	Classe et longueur du poteau réputées conformes (respect de la norme CSA). Non valide si des anomalies sont relevées à l'inspection visuelle.	N/A	Dans un nouveau prolongement pour développement résidentiel, classe et longueur du poteau réputées conformes pour 2 torons Télécoms. Analyse de risque signée d'un ingénieur OU Grille UDS et calculs de charge regroupés requis (respect de la norme CSA). Non valide, si des anomalies sont relevées à l'inspection visuelle.	N/A
Structure de base minimum (SBM)	SBM non applicable sur poteau existant (respect de la norme CSA)	N/A	SBM non applicable sur poteau existant (respect de la norme CSA)	N/A

Travaux	TORON EXISTANT		NOUVEAU TORON	
	Détails des travaux	Travaux à effectuer	Détails des travaux	Travaux à effectuer
Ancre	Ancre à vis ou à plaque : nombre de cosses inférieur au nombre de haubans	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.	Ancre à vis ou à plaque : Ancre existante sans ajout d'un nouveau hauban et que le nombre de cosses est inférieur au nombre de haubans.	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.
	Ancre à roc avec 2 haubans HQ et 1 hauban Télécom maximum.	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune.	Ancre à roc existante avec 2 haubans HQ et 1 hauban Télécom maximum sans ajout d'un nouveau hauban et que le calcul de charge est conforme.	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.
	Ancre à roc avec 1 hauban HQ et 2 haubans Télécom maximum.	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune.	Ancre à roc existante avec 1 hauban HQ et 2 haubans Télécom maximum sans ajout d'un nouveau hauban et que le calcul de charge est conforme.	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.
Portée lâche	Portée lâche au-dessus d'une voie ferrée	Travaux critiques	Portée lâche au-dessus d'une voie ferrée	Interdit
	Portée lâche au-dessus d'une voie carrossable	Avec CDC conforme : Travaux sur opportunité Avec CDC non conforme : Travaux critiques ou travaux requis	Portée lâche au-dessus d'une voie carrossable	Analyse requise par HQ

Travaux	TORON EXISTANT		NOUVEAU TORON	
	Détails des travaux	Travaux à effectuer	Détails des travaux	Travaux à effectuer
Haubanage	Décroisements de haubans	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune	Décroisements de haubans	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune et que le haubanage dans l'axe n'est pas requis par le locataire (analyse requise par le technicien HQ)
	Hauban HQ, ligne monophasée (incluant les dérivations monophasées sur une ligne triphasée) avec hauban BT manquant ou cassé (conducteurs séparés exclus). L'attache du hauban MT ne doit pas être fixée à plus de la moitié de la distance entre la MT et la BT à partir de la MT	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune.	Accepté avec calcul de charge conforme	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.
	Ligne triphasée en course avec un angle de moins de 20 degrés avec hauban BT manquant ou cassé (conducteurs séparés exclus)	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune	Accepté avec calcul de charge conforme	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.
	Haubans Télécom : un hauban requis pour l'ensemble des torons présents sur un poteau haubané	Travaux sur opportunité si le poteau respecte les critères de la norme commune	Accepté avec calcul de charge conforme	Travaux sur opportunité, si le calcul de charge est conforme. Travaux requis dans le cas contraire.

Note sur les haubans : en présence d'un hauban dont l'attache n'est pas exactement à la hauteur de la moyenne tension ou de la basse tension, le hauban est considéré MT si son attache est fixée à moins de la moitié de la distance entre la MT et la BT à partir de la MT, et il est considéré comme un hauban BT si son attache est fixée à plus de la moitié de la distance entre la MT et la BT à partir de la MT.

Note : lors de travaux de remplacement de la structure les allégements ci-dessus sont non applicables et la conception doit respecter la norme commune.

18. Annexe 7 — Câble autoporteur et fils de service

Travaux	FIL DE SERVICE		CÂBLE AUTOPORTEUR	
	Demande régulière	Projet subventionné	Demande régulière	Projet subventionné
Déploiement sur une ligne principale	Limite de 2 portées sans être ligaturé au toron	Permis pour rejoindre un maximum de 3 propriétés alimentées en électricité le long d'un réseau se terminant en fin de course avec présence de hauban fin de course pour le réseau électrique. ⁶	Le câble autoporteur doit obligatoirement être ligaturé au toron existant ou au nouveau toron. Limite de 2 portées.	Permis pour rejoindre un maximum de 3 propriétés alimentées en électricité le long d'un réseau se terminant en fin de course avec présence de hauban fin de course pour le réseau électrique. ⁶
Déploiement sur une ligne de dérivation se terminant en fin de course et comportant de la moyenne tension, mais aucun toron	Permis s'il est destiné à alimenter un seul client en fin de course sur terrain privé. Installation d'un toron requise dans tous les autres cas.	Permis pour rejoindre un maximum de 3 propriétés alimentées en électricité le long d'un réseau se terminant en fin de course avec présence de hauban fin de course pour le réseau électrique. ⁶	Permis s'il est destiné à alimenter un seul client en fin de course sur terrain privé. Installation d'un toron requise dans tous les autres cas.	Permis pour rejoindre un maximum de 3 propriétés alimentées en électricité le long d'un réseau se terminant en fin de course avec présence de hauban fin de course pour le réseau électrique. ⁶
Déploiement sur une ligne de poteaux de service	Aucune limitation	Aucune limitation	Aucune limitation	Aucune limitation

⁶ Déploiement permis uniquement sur des routes et chemins secondaires privés ou publics, mais non numérotés. Le déploiement doit considérer l'état des structures, les critères de santé-sécurité, et respecter les dégagements de base comme dégagement au sol et le respect de la zone neutre selon le type de câble. Les poteaux sélectionnés pour les câbles autoporteurs doivent donc disposer de l'espace pour accueillir au minimum un toron pour un déploiement éventuel, cet espace pouvant être celui occupé par le câble autoporteur. La zone desservie ne doit pas être une zone en cours de développement présentant un potentiel de déploiement à court terme (par exemple développement d'un nouveau quartier, etc.).